

e.Licences

Fiche signalétique

Date : 29/04/2025

Autorisation de création d'un établissement privé technique ou professionnel**Informations détaillées**

Nature	Agrément
Type	Commercial
Catégorie	Licence avec inspection et commission de délibération (Catégorie D)
Secteur d'activité	Education/Formation
Sous secteur d'activité	Enseignement technique et professionnel
Formes juridique	Toutes les formes
Nature de l'Actionnariat	Nationaux
Capital imposé (FCFA)	Non applicable
Délai de délivrance	90
Frais administratif (FCFA)	500000
Montant de la Caution (FCFA) si applicable	Non applicable
Périodicité de renouvellement	Permanent
Renouvellement soumis à inspection	Non applicable
Délai de délivrance (jours) – renouvellement	Non applicable
Frais administratif lié à la demande de renouvellement (FCFA)	Non applicable
Ces frais administratifs liés à la demande de renouvellement (FCFA) sont-ils ?	Non applicable
Période spécifique de dépôt des dossiers	Non
L'investisseur peut-il exercer un droit de recours en cas de rejet ou d'avis défavorable de sa demande de licence ?	Non applicable

Contact de l'autorité émettrice

Ministère	Ministère de l'Enseignement Technique de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage
Structure	Direction Générale de la Formation Initiale (DGFI)
Autorité émettrice	Direction de l'Encadrement des Etablissements Privés (DEEP-METFPA)
Situation géographique	Lycée technique d'Abidjan Cocody, bâtiment A (ancien AGEFOP)
Tél.Fixe	+225 07 04 26 81 17
Adresse Mail	deep@formation.gouv.ci
Site Internet	http://www.metfpa-deep.ci

Pièces à fournir

I. DOSSIER ADMINISTRATIF

1. Une demande adressée au Ministre

Le dossier du Promoteur Fondateur Enseignant de carrière ou Enseignant de carrière associé

2. Un extrait d'acte de naissance datant de moins d'un (01) an ;

3. Un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;

4. Un certificat de nationalité ivoirienne ;

5. Une copie de la décision d'autorisation d'enseigner ou un arrêté de nomination dans le corps enseignant ;

6. Une photocopie de la carte nationale d'identité ;

7. Une photo d'identité.

Le dossier du Promoteur Non enseignant de carrière

8. Un extrait d'acte de naissance datant de moins d'un (01) an ;

9. Un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;

10. Un certificat de nationalité ivoirienne ;

11. Une photocopie de la carte nationale d'identité ;

12. Une photo d'identité.

Pour les associations

13. Une copie du statut de la société délivrée par le Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI) ou un cabinet de notaire

Pour les établissements confessionnels

14. Une lettre de reconnaissance du Guide religieux, du Président de l'Association, de l'Evêque, (etc.) de leur confession religieuse mentionnant l'appartenance de l'établissement à la confession et le nom du Promoteur dudit établissement ;

II. DOSSIER TECHNIQUE

15. Un arrêté de Concession Définitive (ACD) ou un contrat de bail emphytéotique ;

16. Un extrait topographique du terrain délivré par un Géomètre agréé, mentionnant la superficie du site.

Pénalités

La réglementation soumet-elle le requérant à des pénalités en cas de non-respect des dispositions en vigueur ?

Non

Si oui, quel est le montant de la pénalité ou le mode d'évaluation du montant de la pénalité

Non applicable

Les principaux motifs d'application de la pénalité

Non applicable

Documents à télécharger